



**DÉLIBÉRATION N°2014-11-14-11  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 14 novembre 2014**

**POINT 11 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 30 voix pour, le règlement d'attribution de deux prix, dans le cadre du colloque de la SF-DOHaD « Origine développementale de la santé et des maladies et épigénétique », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 14 novembre 2014  
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

---

## REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX DE COMMUNICATION ET DE POSTER A L'OCCASION DU 2ND COLLOQUE DE LA SF-DOHAD 6 & 7 NOVEMBRE 2014 - NANTES

### **Article 1**

Deux prix de communication et de poster sont attribués lors du second colloque de la SF-DOHaD « Origine développementale de la santé et des maladies et épigénétique » qui se tiendra les 6 et 7 Novembre 2014 à la chambre de commerce et d'industrie de Nantes.

Les prix sont offerts par le Département Hospitalo-Universitaire 2020 – DHU 2020 « Médecine personnalisée des maladies chroniques ».

Chacun de ces prix est indépendant.

### **Article 2**

Les deux prix sont attribués à des étudiants doctorant ou post-doctorant uniquement.

Le prix « meilleure communication », d'un montant de 1 000 €, concerne exclusivement les conférences courtes (10 min.)

Le prix « meilleur poster », d'un montant de 500 €, concerne les posters qui auront été exposés durant toute la durée du second colloque de la SF-DOHaD.

### **Article 3**

Le prix « meilleure communication » sera attribué par un jury composé de deux membres du comité scientifique de la SF-DOHaD, désignés par ce dernier, ainsi que du coordonnateur du DHU 2020 ou de son représentant ; il se réunira et délibèrera à l'issue du colloque.

Le prix du « meilleur poster » sera attribué par deux jurys composés chacun de deux membres du comité scientifique de la SF-DOHaD, désignés par ce dernier ; ils se réuniront et délibèreront à l'issue des deux sessions posters.

Les membres de ces jurys ne doivent pas être impliqués dans la réalisation d'une communication ou d'un poster en tant qu'auteur ou co-auteur, ni faire partie de l'équipe de travail ayant réalisé une communication ou un poster.

Les prix « meilleur communication » et « meilleur poster » seront remis le vendredi 7 Novembre à 17h00, à l'occasion de la session de clôture du colloque, par le coordonnateur du DHU 2020, ou par son représentant.

Pour le Comité d'organisation du second colloque SF-DOHaD

Le DHU 2020 « Médecine personnalisée des maladies chroniques »